

Le preneur d'assurance

L'ACADEMIE DU DRONE
Monsieur MAXIME GINGEMBRE
35 RUE DE CRONSTADT
54000 NANCY
Référence client : 960397

Les conditions de garantie

Catégorie

Assurances professionnelles, Formation

Les activités garanties

• L'assuré déclare exercer la profession et/ou les activités suivantes :

Formation

- Formateur / Organisme de formation (hors formation aux activités privées de sécurité soumises à agrément du CNAPS et formation aux travaux en hauteur / sur corde)

Activités spécifiques

- Réalisation, production de films institutionnels et /ou publicitaires
- Photographe

Période de validité

La présente attestation est valable pour la période du 16 Août 2020 au 15 Août 2021 .

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières (établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance), des Conditions Générales et des modules n° RC1006, MISC1007, RCE1006 et PJ0116.

Signature du preneur d'assurance

Paris, le 02/12/2020
Les assureurs



TABLEAU DES GARANTIES ET DES FRANCHISES

Responsabilité Civile Professionnelle

Etendue des garanties	200 000,00 € par sinistre et par année d'assurance
Dont :	
-Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	200 000,00 € par sinistre et par année d'assurance

Responsabilité Civile Exploitation et Employeur

Etendue des garanties	8 000 000,00 € par sinistre
Dont :	
-Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000,00 € par sinistre
-Dommages immatériels non consécutifs	500 000,00 € par sinistre
-Intoxications alimentaires	800 000,00 € par sinistre
-Maladies professionnelles et / ou fautes inexcusables	1 500 000,00 € par année d'assurance
-Atteintes accidentelles à l'environnement	800 000,00 € par sinistre
-Vols par préposés	30 000,00 € par sinistre

Tous dommages au matériel informatique et au mobilier professionnel

Etendue des garanties	GARANTIE NON SOUSCRITE
-----------------------	------------------------

Protection Juridique

Etendue des garanties	50 000,00 € par litige
-----------------------	---------------------------